

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 31 août 2000

**Demandeur :** Centre d'études réglementaires du Québec (CERQ)

---

**Question 23**      **Référence : SCGM-2, doc.1, page 79 de 99, lignes 1 à 16.**

La quasi totalité des clients exclus de l'échantillonnage sont des clients de tarif 1. Veuillez préciser davantage les critères utilisés par SCGM pour en arriver à un tel taux d'exclusion des clients de tarif 1 dans le cadre de cette simulation des prix unitaires de distribution.

**Question 23.1 :**

Veuillez reproduire le même exercice de simulation appliqué à l'ensemble des clients actuels de SCGM.

---

**Réponse 23**

Mentionnons tout d'abord que c'est le tarif 1 qui comporte le plus de clients (149 594 sur 151 150 au total, au budget 1999/2000, SCGM-5, document 2). Il est donc attendu que les clients absents de l'échantillonnage pour l'exercice de simulation se retrouvent en majorité au tarif 1.

Comme mentionné au témoignage (page 78), les clients exclus de l'exercice de simulation ont été ceux ayant un dossier de facturation comportant au moins une re-facturation importante. Les re-facturations se trouvent principalement chez les clients tarif 1, où la facturation est cyclique et où les lectures de compteurs ne sont pas obtenues mensuellement pour tous les clients.

**Réponse 23.1**

L'exercice de simulation qu'il nous a été possible de faire est celui qui se retrouve au dossier du dégroupement. Les variations présentées pour l'échantillon étudié sont largement représentatives de la population totale. Notons que l'impact du dégroupement des tarifs est aussi déposé pour les données du budget 1999/2000 qui, elles, sont totales. Finalement, le calcul des rabais transitoires au dossier tarifaire 2000/2001 donnera une mise à jour des variations tarifaires causées par le dégroupement des tarifs et ce pour l'ensemble des clients de SCGM.